

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 15 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseiller.ères en exercice :	23
Nombre de présent.es :	14
Nombre de votant.es :	22
Date de la convocation :	08 septembre 2017
Date d'affichage du compte-rendu :	19 septembre 2017

PRÉSENT-E-S : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mr ALBERTINI André qui donne procuration à Mr CHEVRIAUX Jacques
Mr GRAS Christian qui donne procuration à Mr PERRIN Jean-François
Mme PERRON Agnès qui donne procuration à Mme RAUCH Mireille
Mr COULON Serge qui donne procuration à Mr GINIÈS Michel
Mr BUSSIÈRE Jean-Michel qui donne procuration à Mme SAUCE Magali
Mr GAILLARD Lylian qui donne procuration à Mme GUIBELIN Marie-Rose
Mme GUYET Jocelyne qui donne procuration à Mme GRAVIER Maria Del Mar

EXCUSÉ-E-S : Mr ROUARD David

Madame GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

Ordre du jour

I – COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL : Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.

II – CONSEIL d'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE – Remplacement de deux délégués.

III – RESTAURATION SCOLAIRE – Compétence GRAND DOLE – Convention de mise à disposition du personnel communal.

IV – QUARTIER DURABLE LES VERGERS – Fusion absorption SOCAD/SEDD – Avenant de transfert de la concession d'aménagement.

V – CONSEIL DEPARTEMENTAL – Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ) – Demande de subvention.

VI – COMPTABILITÉ :

6.1 – Budget Principal décision modificative n°01/2017.

6.2 – Recouvrement des frais du RASED – Année scolaire 2016/2017.

6.3 – Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) – Répartition des frais de formation dus par les communes extérieures – Année scolaire 2016/2017.

6.4 – Association DOLE Athlétique Club – Demande de subvention exceptionnelle.

6.5 – Association Espoir et Dévouement – Demande de subvention exceptionnelle.

VII – DÉBIT DE BOISSONS PERMANENT – LICENCE IV – Bar restaurant « Le Central » - Acquisition par la Commune.

VIII – GARANTIES D'EMPRUNT – OFFICE PUBLIC de L'HABITAT DU JURA – Réaménagement de la dette.

IX – SYDOM DU JURA – Rapport annuel 2016 – Présentation.

QUESTIONS DIVERSES

QD N° 1 – COMPTABILITÉ : Subvention exceptionnelle – Ouragans Les Antilles – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français fédération du Jura.

QD N° 2 – REMPLACEMENT DE LA PISTE DE SKATE – Projet du Secteur Jeunes du Centre de Loisirs Louis Aragon.

INFORMATIONS DIVERSES

Quartier Durable « Les Vergers » - Point sur l'avancement des dossiers

Ecole élémentaire Paul Langevin rentrée scolaire 2017/2018 – Ouverture d'une 9^{ème} classe.

INOVYN-SOLVAY – Pollution historique – Etat des eaux souterraines 2016.

Plan Egalité Femmes Hommes – Signature convention européenne et charte communication Haut Conseil à l'égalité.

Date du prochain conseil municipal.

I – COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL : Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de l'installation de Mme MAGALHAES Delfina en remplacement de Mr GIRARDOT Jean-Pierre, conseiller municipal démissionnaire.

II – CONSEIL d'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE – Remplacement de deux délégués.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de désigner Mr GRAS Christian et Mme GUIBELIN Marie-Rose en remplacement de Mrs ROUARD David et GAILLARD Lylian qui ont décidé de quitter leurs fonctions d'administrateurs au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

III – RESTAURATION SCOLAIRE – Compétence GRAND DOLE – Convention de mise à disposition du personnel communal.

Compte tenu de la reprise de la gestion de la restauration scolaire par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1er septembre 2017, la commune de Damparis met partiellement à disposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, 3 agent.e.s qui exerceront les fonctions d'agent.e. de restauration scolaire.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition partielle du personnel communal avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

IV – QUARTIER DURABLE LES VERGERS – Fusion absorption SOCAD/SEDD – Avenant de transfert de la concession d'aménagement.

Autorisation du transfert de la concession d'aménagement du quartier d'habitat durable « Les Vergers » conclue le 30 mai 2014 avec la Société d'Economie Mixte, Société Comtoise d'Aménagement et de Développement (SOCAD) au profit de la SEM Société d'Equipe ment du Département du Doubs (SEDD) en conséquence de l'opération de fusion devant intervenir entre ces SEM d'aménagement

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 17 décembre 2013 qui désignait la Société SOCAD comme concessionnaire d'aménagement et l'autorisait à signer, par acte du 30 mai 2014, une convention d'aménagement pour la réalisation de l'opération d'aménagement dite « Quartier d'habitat durable Les Vergers », afin de permettre la réalisation d'un programme prévisionnel global des constructions comprenant 110 logements.

Les deux sociétés sont confrontées à de fortes évolutions du contexte économique qui nécessitent une réflexion à moyen et long terme, compte tenu du fait notamment que les investissements des collectivités se réduisent et que la concurrence de l'offre privée est forte.

Les SEM se doivent donc de trouver des réponses adaptées en évoluant vers un modèle économique tourné en partie vers le privé, en recherchant une taille critique afin de conserver leurs compétences et en apportant des solutions globales aux besoins des collectivités.

Il apparaît aujourd'hui opportun d'envisager un rapprochement.

En effet, si les deux SEM ont des spécificités au-delà de leur métier d'origine commun à une échelle départementale (La SEDD a développé des métiers comme la construction, la promotion et la gestion locative à une échelle lui permettant de palier la baisse de la commande publique, alors que la SOCAD intervient plus directement auprès des collectivités), elles ont une culture proche et une approche commune de nombreuses prestations, outre des collaborations historiques fructueuses par le passé étant précisé qu'elles interviennent sur des territoires aux caractéristiques similaires.

Un rapprochement permettrait à la SEDD d'opérer une diversification territoriale et à la SOCAD une diversification des métiers.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'avenant de transfert à la concession d'aménagement stipulant le transfert de ladite convention au profit de la Société d'Economie Mixte SEDD au jour de la réalisation définitive de l'absorption par voie de fusion de la Société d'Economie Mixte SOCAD par cette dernière.

V – CONSEIL DEPARTEMENTAL – Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ)
– Demande de subvention.

Le Conseil Municipal,

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental au titre du programme « Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes » (ESTJ) à hauteur de 20 % du montant HT des travaux suivants :

Libellé des travaux	Montant HT
Ecole Elémentaire Paul Langevin : mise en accessibilité, norme handicapée	17 108,58 € HT
Salle des Fêtes : mise en accessibilité, norme handicapée	7 377,53 € HT
Restructuration chaufferie Ecole	28 996,00 € HT
TOTAL	53 482,11€ HT

VI – COMPTABILITÉ :

6.1 – Budget Principal décision modificative n°01/2017.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 01/2017

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION INVESTISSEMENT : Ajustement de l'affectation des résultats sur le Budget Prévisionnel 2015

Dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Article 1068 Excédents Fonct capitalisés + 215 188.83 €
(Mandat annulatif du Titre n° 241 / 2015)

Recettes d'investissement

Chapitre 10 – Article 1068 Excédents Fonct capitalisés + 215 188.83 €
(Titre d'ordre mixte – régularisation excédent BP 2014)

SECTION FONCTIONNEMENT sur le Budget Prévisionnel 2017

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 à caractère général/Article 611 – Contrats prestations services	+ 2 000.00 €
Chapitre 012 charges du personnel – 64168 autres emplois insertion	+ 3 570.00 €
Chapitre 014 atténuation de produit – Article 73925 - Régularisation FPIC Grand Dole	+ 3 030.00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – Article 7022 – Coupes de bois	+ 8 600.00 €
---	--------------

6.2 – Recouvrement des frais du RASED – Année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de procéder au recouvrement des sommes dues par les communes concernées au prorata du nombre d'élèves de chaque commune tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	ELEVES	PARTICIPATION
Damparis	267	1 114 €
Abergement la Ronce	84	350 €
Champvans	155	647 €
Sampans	154	643 €
TOTAL	660	2 754 €

6.3 – Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) – Répartition des frais de formation dus par les communes extérieures – Année scolaire 2016/2017.

Mme RAUCH rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération du 19 septembre 2008 qui décidait d'instituer une répartition des frais de fonctionnement relative aux enfants inscrits en Classe d'Intégration Scolaire à compter de l'année scolaire 2008/2009.

Le Conseil Municipal avait donné son accord sur le principe d'une facturation à 50% du coût réel.

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME à l'unanimité** le principe d'une facturation à 50% du coût réel soit pour un-e élève d'école élémentaire : 244,00 €.

- **CHARGE** le Maire de faire procéder au recouvrement des sommes dues par les communes dont sont originaires les enfants de la Classe d'Intégration Scolaire.

6.4 – Association DOLE Athlétique Club – Demande de subvention exceptionnelle.

Mme GUIBELIN informe le Conseil que l'Association DOLE Athlétique Club sollicite une subvention communale exceptionnelle pour soutenir leur athlète Justin BOURNIER qui pratique la marche athlétique dans la catégorie Juniors en équipe de France.

La demande de subvention exceptionnelle du Club est justifiée d'une part par le coût des nombreux déplacements et les préparations physiques de cet athlète, et d'autre part, par le fait que Justin BOURNIER est domicilié à Damparis.

Le Conseil Municipal,

- Considérant les résultats actuels et très prometteurs de cet athlète,
- **ACCEPTE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € au Dole Athlétique Club pour la saison 2017/2018.

6.5 – Association Espoir et Dévouement – Demande de subvention exceptionnelle.

Le Maire informe le Conseil que l'Association Espoir et Dévouement sollicite une subvention communale exceptionnelle pour soutenir leur action humanitaire sans plus de précision.

Le Conseil Municipal,

- **DIT** que la demande de l'association Espoir et Dévouement devra être complétée,
- **PROPOSE** une fois le dossier complet déposé en mairie une étude de la demande en 2018.

VII – DÉBIT DE BOISSONS PERMANENT – LICENCE IV – Bar restaurant « Le Central » - Acquisition par la Commune.

Le Maire informe le Conseil que, suite à la liquidation judiciaire de Mr SID, le débit de boissons permanent de 4^{ème} catégorie (licence IV) rattaché au fonds de commerce, a été vendu aux enchères publiques, le 27 juillet 2017.

Ce débit de boissons étant le dernier exploité sur la Commune, il ne pouvait pas faire l'objet d'un transfert géographique et si aucun acquéreur ne s'était manifesté, il aurait disparu.

C'est pourquoi le Maire a décidé de se porter acquéreur de cette licence IV et a fait une offre à hauteur du montant de la mise à prix, soit 2 000 €.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE ET VALIDE** la décision d'achat de cette licence au prix de 2000 €.

VIII – GARANTIES D'EMPRUNT – OFFICE PUBLIC de L'HABITAT DU JURA – Réaménagement de la dette.

Le Maire informe le Conseil que la Commune accompagne l'Office Public de l'Habitat du Jura dans ses opérations de construction et de réhabilitation, notamment en garantissant les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Début 2017, l'OPH du Jura a profité d'un contexte bancaire favorable pour réaménager sa dette et a pu bénéficier ainsi d'une baisse de marge et d'un allongement de durée sur certains prêts.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** que la Commune réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Office Public de l'Habitat du Jura auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

IX – SYDOM DU JURA – Rapport annuel 2016 – Présentation.

Mme CRETET JEANNEAUX expose les grandes lignes du rapport annuel 2016 du SYDOM du Jura et relate les activités de ce service public.

Le Maire précise que ce rapport est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2016 du SYDOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

QUESTIONS DIVERSES

QD N° 1 – COMPTABILITÉ : Subvention exceptionnelle – Ouragans Les Antilles – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français fédération du Jura.

Suites aux ouragans meurtriers du 06 septembre 2017 qui ont été d'une rare intensité et ont dévasté les Antilles, les îles françaises de Saint Barthélemy et de Saint Martin (95 % du territoire a été détruit), Mme CRETET JEANNEAUX, au nom du Bureau Municipal, propose d'accorder une aide d'un montant de 500 € à la Fédération du Jura du Secours Populaire Français pour aider les populations sinistrées.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € aux populations sinistrées par les ouragans du 6 septembre 2017.

QD N° 2 – REMPLACEMENT DE LA PISTE DE SKATE – Projet du Secteur Jeunes du Centre de Loisirs Louis Aragon.

Le Maire rappelle au Conseil qu'un crédit est inscrit au Budget prévisionnel 2017 pour le remplacement, par un autre équipement, de la rampe de skate qui était située sur le terrain multisports derrière le Collège.

Cette rampe installée depuis plusieurs années était devenue inutilisable (problème de sécurité) et non réparable par les services municipaux.

La municipalité a donc sollicité le secteur jeunes du Centre de loisirs de Damparis afin de travailler en partenariat avec les utilisateurs et les utilisatrices directes du futur équipement. Etant entendu que le remplacement pur et simple de cette rampe par une autre n'était pas envisageable d'une part car trop onéreux et d'autre part, constat que la rampe, en tant que telle, était peu utilisée.

Le Maire rappelle la volonté de la municipalité dans ce dossier, d'impliquer de manière paritaire les jeunes afin qu'ils réfléchissent ensemble sur l'aménagement d'un espace convivial qui sera utilisable autant par des filles que par des garçons. Ce travail a représenté un investissement citoyen de la part des jeunes qui ont présenté, sous la direction de Julian Robin et Céline Cretin (équipe d'animation du Secteur Jeunes), leur projet en réunion de bureau municipal le 18 avril 2017.

Le Maire expose au Conseil les grandes lignes de ce futur équipement:

- Un abri- Fitness avec de part et d'autre des barres de traction, d'étirement et une barre à dip
- Une table et des bancs le tout fixé au sol
- La mise en œuvre d'un sol amortissant sur enrobé
- La pose d'éléments annexes (poubelles etc...).

L'ensemble étant chiffré à 13 319.32 euros HT. Le Maire rappelle qu'un dossier de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) a été déposé et accepté en date du 25 avril 2017 (20% du montant des travaux soit environ 2500 €).

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE à l'unanimité** le devis d'équipement détaillé ci-dessus d'un montant de 13 319.32 € HT
- **AUTORISE** le Maire à réaliser les travaux.

Le Maire tient tout particulièrement à féliciter et à remercier l'équipe d'animation et les jeunes de leur sérieux et de leur participation à l'élaboration de ce projet. Il considère que leur investissement à cet équipement commun est un gage de leur engagement citoyen.

INFORMATIONS DIVERSES

Quartier Durable « Les Vergers » - Point sur l'avancement des dossiers

Le Maire informe le Conseil que, d'une part la commission permanente de la Région Bourgogne Franche-Comté a validé la demande de subvention, d'un montant de 200 000 €, déposée par la SOCAD, et d'autre part, le comité technique d'Intermarché a validé le projet d'installation du magasin dans le Quartier « Les Vergers » et l'achat du terrain.

Concernant l'avancement du dossier technique par le Bureau Au-delà du Fleuve, des discussions sont en cours avec la SOCAD pour une reprise de ce dossier dans les plus brefs délais.

Quant au financement de l'opération, la mise en place d'une ligne de Trésorerie devrait être réalisée prochainement, et concernant les emprunts, il conviendra d'attendre la fusion effective entre la SOCAD et la SEDD (décision de l'assemblée générale extraordinaire de fusion fixée au 7 novembre 2017).

Ecole élémentaire Paul Langevin rentrée scolaire 2017/2018 – Ouverture d'une 9^{ème} classe.

Mme RAUCH informe le Conseil Municipal qu'au vu d'une évolution positive des effectifs, l'inspecteur d'académie Mr FOLK Léon a décidé d'attribuer un 9^{ème} emploi (classe ULIS incluse) à l'école élémentaire Paul Langevin.

Elle donne au Conseil les effectifs des deux écoles :

- Maternelle : 96
- Elémentaire : 192

INOVYN-SOLVAY – Pollution historique – Etat des eaux souterraines 2016.

Mr CHEVRIAUX informe que depuis 2003, les Préfectures du Jura et de Côte d'Or ont restreint par arrêté préfectoral certains usages de l'eau de la nappe phréatique située en aval de la plateforme

industrielle de Tavaux, et, en application de l'arrêté préfectoral n° 53 du 21 janvier 2011 (modifiant les arrêtés n° 100 du 22 janvier 2002 et n° 933 du 07 juillet 2003), les eaux souterraines en aval de l'usine de Tavaux font l'objet d'une surveillance. Celle-ci porte sur les chlorures, les produits organochlorés (POC), l'arsenic, le baryum et le mercure.

Il rappelle que INOVYN transmet annuellement un bilan concernant la surveillance des eaux souterraines liées aux fuites de la digue dans laquelle, pendant de nombreuses années, de nombreux polluants ont été déversés et migrent dans la nappe phréatique.

Il existe tout un ensemble de puits qui permet de confiner une grande partie de ces polluants et INOVYN continue d'en pomper une partie tous les ans (58 tonnes en 2016).

La pollution au niveau de la nappe est contrôlée régulièrement et l'on constate que comme la nappe coule du Doubs vers la Saône la pollution s'y déplace (Losne, Maison Dieu) mais toutefois en dessous des limites de potabilité.

Concernant la zone géographiquement proche du site, INOVYN recommande toujours aux Préfectures de Côte d'Or et du Jura de maintenir Abergement La Ronce et Samerey en zone de non potabilité (interdiction de puiser dans la nappe phréatique).

En ce qui concerne le mercure, depuis 2012, arrêt des salles d'électrolyse à mercure, constat a été fait qu'il y en a moins qui migre dans la nappe.

Le rapport INOVYN 2016 fait état de :

- l'efficacité du dispositif de confinement hydraulique qui confirme que la source de pollution est maîtrisée et stoppée.
- L'adaptation permanente du dispositif de surveillance aux différents polluants présents dans les eaux souterraines.

INOVYN France propose de maintenir le périmètre de restriction d'usage dans sa configuration actuelle tout en poursuivant la surveillance sur un réseau de piézomètres pertinents sur les zones présentant des concentrations qui sont à la limite du risque sanitaire inacceptable.

ID – Plan Egalité Femmes Hommes – Signature convention européenne et charte communication Haut Conseil à l'égalité.

Le Maire informe l'assemblée que la date retenue pour la signature officielle de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et de la convention d'engagement par une communication sans stéréotype de sexe du Haut Conseil à l'Egalité est fixée le mardi 10 octobre 2017 à 17 h en salle du Conseil.

ID - Date du prochain conseil municipal.

Le Maire informe le Conseil que la date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 24 octobre 2017 à 20 h 30 et que préalablement à la séance, il invitera le Conseil Consultatif à présenter son rapport d'activité.